



## RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Contact Secrétariat :

**CPPJ**

Rue de St-Jean, 98 - Case postale - CH-1211 Genève 3

Tél. : +41 58 715 31 86

[info@cnpj-ge.ch](mailto:info@cnpj-ge.ch)

[www.cnpj-ge.ch](http://www.cnpj-ge.ch)

## Table des matières

03	<b>Objectifs et missions</b>
04	<b>Composition du Comité</b>
05	<b>Représentativité et activité</b>
06	<b>Contrôles</b>
07	Contrôles administratifs effectués en 2023
08	Contrôles Ldét effectués en 2023
09	Contrôles chantiers
10	Nombre d'arrêts d'activité 2023
11	Nature des infractions
12 & 13	<b>CRCT</b>
14	<b>Nombre de badges émis en 2023</b>
15	<b>Nombre de formations professionnelles accordées par la CPPJ en 2023</b>



## Objectifs et Missions

La CPPJ a pour but de garantir l'application de la convention collective de travail dans le secteur des parcs et jardins à Genève. Cette CCT est étendue par Arrêt du Conseil d'Etat.

Elle prend toutes les mesures à cet effet, en particulier :

- elle vérifie l'application de la CCT par les entreprises;
- elle encaisse la cotisation professionnelle;
- elle prononce des peines conventionnelles en cas d'infraction à la CCT;
- elle encourage la relève et la formation professionnelle.



## Composition du comité

- Président : M. Matthieu DEPERRAZ  
Vice-Président : M. José SEBASTIAO  
Secrétaire paritaire : Mme Giovanna LEMBO  
Gestionnaires administratif/ves : Mmes Andreia BENTO, Rafaella CAFFI MESNARD, Aline ODIER et M. Omar SOULAMI

### Délégation syndicale :

- M. Martin MALINOVSKI (SIT)  
M. Thierry HORNER (suppléant SIT)  
M. Pedro LEITE (SYNA)  
M. Fabrice CHAPERON (suppléant SYNA)  
M. José SEBASTIAO (UNIA)  
M. Mathieu REBOUILLEAU (suppléant UNIA)

### Délégation patronale :

- M. Martial CHABBEY  
M. Xavier CHENEVAS  
M. Matthieu DEPERRAZ  
M. Paul FORMIGE  
M. Loïc MARTIN  
M. Alain RICHNER  
M. Peter RUPF  
Mme Flore TEYSSEIRE

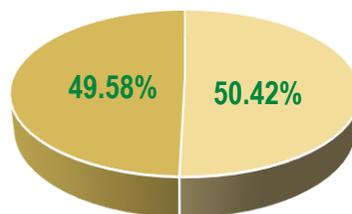


## Représentativité et activité

### Représentativité

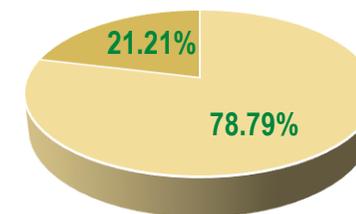
Entreprises soumises à la CCT :

Entreprises Signataires/Membres avec personnel	121
Entreprises Non-signataires avec personnel	119
<b>Total des entreprises soumises sur le canton de Genève</b>	<b>240</b>



Travailleurs :

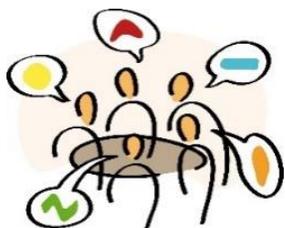
Travailleurs Signataires	1'237
Travailleurs Non-signataires	333
<b>Total des travailleurs sur le canton de Genève</b>	<b>1570</b>



### Réunions de la CPPJ tenues en 2023 :

7

Séances plénières



1

Assemblée générale



7

Séances Commission infractions



3

Séances négociation CCT



## CONTRÔLES

La CPPJ procède à des contrôles sur les chantiers et à des contrôles administratifs et comptables.

Les **contrôles sur les chantiers** sont effectués par des inspecteurs paritaires dûment accrédités par la Chancellerie d'Etat (porteurs d'une carte de légitimation officielle). Ces derniers vérifient que les entreprises et travailleurs en activité sur les chantiers respectent la CCT, notamment les salaires, les charges sociales, les frais de déplacement, la durée et l'horaire du travail, le travail en dehors des horaires normaux et le statut d'indépendant des prestataires de services étrangers. En cas d'infraction supposée sur le terrain, les inspecteurs établissent des rapports de contrôle, lesquels font l'objet d'une instruction administrative.

Les **contrôles administratifs et comptables** suivent généralement l'établissement des rapports de contrôle des inspecteurs de chantiers. Les entreprises/travailleurs faisant l'objet d'un rapport d'infraction supposée se voient notifier un droit d'être entendu afin d'apporter les éléments nécessaires à infirmer ou confirmer les faits constatés dans le rapport de contrôle.

Le dossier est ensuite soumis à la commission infraction de la CPPJ qui délibère sur la base des pièces du dossier afin de prendre une décision, allant selon la gravité des infractions constatées, du classement du dossier au prononcé d'une peine conventionnelle ou d'un avertissement.

## Contrôles administratifs effectués en 2023

Entreprises contactées / approchées 12  
Entreprises soumises à la CCT 250

Infractions administratives		2023		2022	
		Nbr	CHF	Nbr	CHF
<b>Prononcées</b>	Non-retour de document	3	1'500.-	12	6'000.-
	Non-respect de la CCT (refus de contrôle, non-paiement contributions)	10	22'900.-	11	36'500.-
<b>Annulées</b>	Non-retour de documents (réponses tardives et/ou sans personnel d'exploitation)	1	500.-	5	2'500.-
	Non-respect de la CCT (refus de contrôle, non-paiement contributions) (Réponse tardive et a versé CHF 500.- pour non réponse)	0	0.-	1	6'000.-
	Pertes & Profits	1	500.-	3	4'200.-
<b>Encaissées</b>		11	23'100.-	9	14'100.-
<b>En cours de traitement</b>	Poursuites	13	0.-	9	0.-

## Contrôles Ldét effectués en 2023



Entreprises		Nbre	
En cours de contrôle		10	
Aucune infraction	Transmission à l'OCIRT	6	
Avec infraction	Avertissement et transmission du dossier à l'OCIRT	0	
	Dénonciation à l'OCIRT	0	
	OCIRT Décision – interdiction d'offrir les services en Suisse (24 mois)	0	
<b>Peine conventionnelles prononcées :</b>		<b>Nbre</b>	<b>CHF</b>
Prononcées		0	0
<b>Total Entreprises</b>		<b>16</b>	<b>0</b>

Indépendants		Nbre
Aucune infraction	Transmission à l'OCIRT	10
Avec infraction	Dénonciation à l'OCIRT	0
<b>Total Indépendants</b>		<b>10</b>

Les entreprises et les indépendants en infraction sont dénoncés à l'OCIRT.

## Contrôles chantiers (comprenant les arrêts d'activité)

		Sur les rapports :					Total
		2023	2022	2021	2020	2019	
Nombre de rapports traités		13	13	32	0	0	58
Transmission	OCIRT	8	0	1	0	0	9
	CPGO	0	1	0	0	0	1
	CPSO	0	2	0	0	0	2
	CPPGN	0	0	0	0	0	
En attente	Contrôle en entreprise	10	11	2	1	1	25
	Entreprises de réinsertion professionnelle	0	0	0	0	0	0
Décisions CI	Avertissements	1	3	4	0	0	8
	Peines conventionnelles	15	1	23	0	0	39
Montant des peines conventionnelles prononcées		23'000.- CHF	2'000.- CHF	76'250.- CHF	0.- CHF	0.- CHF	101'250.- CHF
Réduction des montants		0.- CHF	0.- CHF	12'500.- CHF	0.- CHF	0.- CHF	12'500.- CHF
Peines conventionnelles payées		10	1	19	1	0	31
Montants encaissés		9'000.- CHF	100.- CHF	36'950.- CHF	1'000.- CHF	0.- CHF	47'050.- CHF

## Nombre d'arrêts d'activité 2023

Type d'arrêt d'activité	Nombre d'entreprises	Nombre de travailleurs
1. PAAC 1.1 Dérogation horaire	7	9
2. PAAC 2.1 Non annonce CCRA préalable	8	8
3. PAAC 3.1 Entreprises sur liste noire	0	0
4. PAAC 4.1 Soustraction au contrôle	0	0
5. PAAC 5.1 Entreprises introuvables	0	0
	<b>15</b>	<b>17</b>



## Nature des infractions prononcées et constatées par la CPPJ en 2023

Auprès des entreprises	Sur les rapports :			Total
	2023	2022	2021	
Travailleurs hors entreprise	0	0	0	0
Travail au noir	0	0	0	0
Samedi/soir/jours fériés	1	0	9	9
Salaires/13ème	1	0	8	8
Infractions diverses (non-réponse, vacances, contributions, etc....)	3	1	15	17

Auprès des propriétaires	Sur les rapports :			Total
	2023	2022	2021	
Travailleurs hors entreprise	0	2	0	2
Travail au noir	8	0	1	9
Salaires/13ème	0	0	0	0

Ces chiffres ne sont pas définitifs, de nombreux dossiers sont encore en attente de traitement.

## CRCT

Contestations / Demandes CPPJ initiées en		2023		2022		2021		Total	
		Nbre	CHF	Nbre	CHF	Nbr	CHF	Nbr	CHF
Contestations entreprises	Contrôles administratifs	1	20'300. -	0	0.-	0	0.-	0	0.-
	Contrôles de chantier	2	3'000. -	1	2'000. --	1	1'500. --	4	6'500.-
Demandes en paiement CPPJ	Contrôle administratifs	0	0.-	0	0.-	0	0.-	0	0.-
	Contrôle de chantier	0	0.-	1	2'300. --	1	2'500.-	2	4'800.-

Les dossiers 2023 sont en traitement, ces chiffres ne sont pas définitifs.



Décisions rendues par la CRCT en 2023		Dossiers 2023		Dossiers 2022		Dossiers 2021		Total	
		Nbre	CHF	Nbre	CHF	Nbr	CHF	Nbr	CHF
Décisions CPPJ confirmées (jusqu'à CHF 3'000.-)	Contrôles administratifs	0	0.-	0	0.-	0	0.-	0	0.-
	Contrôles de chantier	0	0.-	0	0.-	0	0.-	0	0.-
Décisions CPPJ conciliées (montant réduit)	Contrôles administratifs	0	0.-	0	0.-	0	0.-	0	0.-
	Contrôles de chantier	2	2'000.-	0	0.-	1	500.-	3	2'500.-
Décisions CPPJ déboutées	Contrôles administratifs	0	0.-	0	0.-	0	0.-	0	0.-
	Contrôles de chantier	0	0.-	0	0.-	0	0.-	0	0.-
Echec de conciliation > ADP	Contrôles administratifs	0	0.-	0	0.-	0	0.-	0	0.-
	Contrôles de chantier	0	0.-	0	0.-	0	0.-	0	0.-



## Nombre de badges en 2023

CPPJ	55
GGE / UGP	88
JardinSuisse	882
	1025



## Nombre de remboursements pour formation professionnelle accordés par la CPPJ en 2023

Type de formation	Entreprises	Employés
Abattages d'arbres isolés	2	11
Arrimage de charges	5	18
ASFP formation opérateur de nacelles	1	7
EPIAC	1	28
Machiniste M1 KBMF	6	37
Maniement de la tronçonneuse	6	31
Cours OACP	1	1
Nacelle 1B/3B	4	5
Utilisation de nacelles (PEMP)	2	9
Taille des arbres d'ornement	1	2
Travaux en hauteur	1	1
Brevet Fédéral	1	1
	<b>31</b>	<b>151</b>